



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 10030

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur l'étude réalisée à l'initiative de la fondation pour l'innovation politique intitulée « Resserrer l'union entre les européens ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions au regard de la recommandation relative à l'introduction d'une « taxe carbone » dont les bases de calcul seront identiques dans l'Union. Cette taxe carbone pourrait s'ajouter au tarif extérieur de manière à ne pas pénaliser les industriels européens et constituer une nouvelle ressource propre au budget de l'Union.

Texte de la réponse

En vue de mettre en oeuvre les engagements souscrits par le Conseil européen de mars 2007, la Commission européenne doit présenter le 23 janvier 2008 un paquet législatif sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique. Ce paquet énergie/climat se composera d'une proposition de directive sur les énergies renouvelables, d'une proposition de directive sur les émissions de gaz à effet de serre et d'une proposition de révision de la directive 2003/87/CE instaurant un système européen d'échanges de quotas de CO₂. Dans ce cadre, la France a souhaité que la proposition de révision de la directive 2003/87/CE inclue un mécanisme d'ajustement aux frontières. Quel que soit le choix qui sera fait par la Commission dans ses propositions à venir, les autorités françaises entendent continuer à défendre un tel mécanisme dans les prochaines discussions au Conseil. Il est en effet essentiel pour la compétitivité de l'Europe que les opérateurs économiques européens ne se trouvent pas exposés à une contrainte environnementale sans contrepartie de la part des produits importés. Une telle situation reviendrait en effet à créer une distorsion de concurrence, avec le risque de contribuer à un phénomène de fuite de carbone, le transfert des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre vers des pays ayant une législation environnementale moins contraignante et moins ambitieuse.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10030

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6923

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1166